# **Label Commune Piétonne 2025**



Vous allez commencer à compléter le formulaire en ligne pour la participation au Label Commune Piétonne 2025. Tous les termes suivis d'une \* sont explicités dans l'index de la note méthodologique (disponible sur http://mobilite.wallonie.be/label-commune-pietonne).

Vous retrouverez au travers de ce questionnaire une séries de questions. Certaines sont indiquées comme "Obligatoires", c'est-à-dire qu'elles doivent toutes être au minimum "Initiées" afin de prétendre au label (score de 1 basket minimum). Les questions "Optionnelles" vous permettent d'aller plus loin, pour remporter un plus grand score. Le calcul du score est détaillé dans la note méthodologique.

Certaines questions (marquées d'un (!) ) nécessitent un peu plus de détails : nous vous demandons généralement un exemple (un nom, un lieu, des chiffres), ce qui permettra de partager vos bonnes pratiques et vos réussites en faveur du piéton.

"Nul", "Initié" et "Réalisé" sont définis dans la note méthodologique.

Temps estimé pour remplir le questionnaire : 30 à 60 minutes (nécessite de pré-remplir la grille imprimée pour plus de facilité)

À partir de 2 baskets les labellisés remportent une **Carte des Villes et Communes à Pied**. Les labellisés ayant 3 et 4 baskets remporteront une **marche exploratoire**. Ces projets et outils peuvent servir à communiquer sur les efforts effectués en faveur du piéton, mais également d'analyser un espace, ses forces et ses défauts, et de proposer des solutions.

ATTENTION: Afin de faciliter l'encodage en ligne de ce formulaire, nous vous conseillons vivement au préalable d'imprimer celui-ci (disponible sur <a href="http://mobilite.wallonie.be/label-commune-pietonne">http://mobilite.wallonie.be/label-commune-pietonne</a>) afin de collecter l'ensemble des réponses nécessaires. En effet, il n'est pas possible de sauvegarder un formulaire en cours de remplissage (excepté ceux ayant un compte Microsoft). De plus, le questionnaire de 2024 a légèrement évolué.

Le formulaire doit être envoyé complété avant le **vendredi 27 juin 2025 à 23h59** pour être éligible au Label Commune Piétonne. Une fiche d'inscription doit également être complétée et signée (disponible sur <a href="http://mobilite.wallonie.be/label-commune-pietonne">http://mobilite.wallonie.be/label-commune-pietonne</a>).

In cas de problème, vous pouvez contacter:

Tous à Pied - Florian Vanhamme - florian vanhamme@tousapied.be - 081/390 812

Données générales

Vérifiez bien vos coordonnées. Celles-ci seront utilisées pour vous envoyer les résultats du Label ainsi que pour vous contacter pour vos éventuelles récompenses.

Administration communale de \*

2. Adresse postale \*

3. Nom et prénom du responsable du dossier pour le Collège communal \*

La commune indique ici la personne responsable directement liée au Collège communal (généralement un bourgmestre ou échevin responsable de la mobilité, l'environnement, le tourisme, etc.).

4. Fonction du responsable du dossier pour le Collège communal \*

5. Téléphone du responsable du dossier pour le Collège communal \*

Attention aux fautes de frappe : sans le bon numéro, il nous est impossible de vous contacter !

	Courriel du responsable du dossier pour le Collège communal *  Attention aux fautes de frappe : sans la bonne adresse, il nous est impossible de vous envoyer vos résultats, la plaque, ou votre éventuelle récompense !
7.	Nom et prénom du responsable désigné du <b>dossier</b> *
	Indiquer ici une personne secondaire pour le suivi du dossier (généralement un membre de l'administration communale). La commune peut également être accompagnée d'une personne extérieure pour compléter et suivre ce dossier. Cela peut être une éTAPlocale Tous à Pied, un Syndicat d'Initiative, un Office du Tourisme, etc.
8.	Fonction du responsable désigné du dossier *
	Téléphone du responsable désigné du dossier *
	Attention aux fautes de frappe : sans le bon numéro, il nous est impossible de vous contacter !
10.	Courriel du responsable désigné du dossier *
	Attention aux fautes de frappe : sans la bonne adresse, il nous est impossible de vous envoyer vos résultats, la plaque, ou votre éventuelle récompense !

## Grille d'analyse

Les critères qui suivent sont répartis selon 4 catégories principales : "Contexte territorial", "Gouvernance", "Réseaux et Infrastructures" et "Communication" Chaque catégorie reprend des critères obligatoires et optionnels.

Pour passer d'une section à une autre, vérifiez que chaque ligne doit renvoyer une réponse. Certaines questions sont affichées en "bloc" (un groupe de plusieurs sous-critères), pour lesquels chaque question/sous-critère doit avoir une réponse.

Rappel: les noms suivis d'une \* sont repris à l'index de la note méthodologique (disponible sur <a href="http://mobilite.wallonie.be/je-suis/une-administration/services-et-solutions/label-communepedestre.">http://mobilite.wallonie.be/je-suis/une-administration/services-et-solutions/label-communepedestre.</a> html).

## Contexte territorial

Description du territoire de la commune. Un critère dit "Obligatoire" doit être au minimum "Initié" pour prétendre au Label. Un critère "Optionnel" initié ou réalisé permet d'obtenir un nombre supplémentaire de baskets.

11.	Nombre de <b>kilomètres</b> de voiries publiques* ( <b>carrossables ou non, chemins, sentiers, rues, etc. tous modes confondus</b> ) sur le territoire communal*.				
	Reprend le linéaire total de voiries communales tous modes confondus. Ne sont donc pas reprises dans ce kilométrage : voiries privées (situation de droit) et voiries régionales. Idéalement, cette valeur reprend également les petites voiries publiques n'ayant pas fait l'objet d'une suppression officielle (un chemin ou sentier usurpé ou disparu (situation de terrain)).				
	La valeur doit être un no	mbre			
12.	Nombre de <b>kilomèt</b> le territoire commun		oubliques* (uniquement che	emins et sentiers) sur	
	publiques inaccessibles par	manque d'entretien et/ou privo	orécédente). Ne sont pas reprises dans c ntisation abusives. Cette valeur ne reprei sables (ex : trottoirs le long d'une chaus	nd que les petites voiries	
	La valeur doit être un no	mbre			
13.	les déplacements qu	otidiens et de loisirs p	voies <u>carrossables</u> <b>accessible</b> piétons. * uuelle est la proportion de voies <u>accessib</u>		
		Nul (si optionnel)	Initié	Réalisé	
	Entre 10% et 40% (Obligatoire, initié minimum)	0	0	0	
	Entre 40% et 80% (Optionnel)	$\circ$	0	0	
	Supérieur à 80% (Optionnel)	0	0	0	
14.	déplacements quotienne prenant que les petites	diens piétons dans les	petites voiries publiques* <b>ac</b> o <u>zones urbanisables</u> * au Plan zones urbanisables* au Plan de Secteur, <u>stidiens</u> piétons ?	de Secteur. *	
		Nul (si optionnel)	Initié	Réalisé	
	Entre 10% et 40% (Obligatoire, initié minimum)	0	0	0	
	Entre 40% et 80% (Optionnel)	0	0	0	
	Supérieur à 80% (Optionnel)	0	0	0	

precedente), quelle proportion de ces voles est balisee ? (Flechage directionnel)					
	Nul (si optionnel)	Initié	Réalisé		
Entre 10% et 40% (Obligatoire, initié minimum)	0	0	0		
Entre 40% et 80% (Optionnel)	0	0	$\circ$		
Supérieur à 80% (Optionnel)	0	0	0		
16. CT4. Proportion du réseau communal des petites voiries publiques* <b>nommées</b> en <u>zones urbanisables</u> * au Plan de Secteur. *  En ne prenant que les petites voiries publiques* situées en zones urbanisables* au Plan de Secteur (idem que question précédente), quelle proportion de ces voies est nommée ? (panneau toponymique)					
	Nul (si optionnel)	Initié	Réalisé		
Entre 10% et 40% (Obligatoire, initié minimum)	0	0	0		
Entre 40% et 80% (Optionnel)	0	0	0		
Supérieur à 80% (Optionnel)	0	0	$\circ$		
17. CT5. Proportion du réseau communal des petites voiries publiques* praticables et accessibles pour les déplacements de loisirs piétons. *  En prenant toutes les petites voiries publiques* (pas uniquement celles situées en zones urbanisables au Plan de Secteur), quelle proportion de ces voies est praticable et accessible pour les déplacements de loisirs (pas uniquement pour de la mobilité utilitaire ? Ce critère suppose qu'un inventaire des petites voiries communales a déjà été réalisé (voir critère RI3).					
Entre 10% et 40% (Obligatoire, initié minimum)	Nul (si optionnel)	Initié	0		
Entre 40% et 80% (Optionnel)	0	0	$\circ$		
Supérieur à 80% (Optionnel)	0	0	0		

15. CT3. Proportion du réseau communal des petites voiries publiques\* **balisées** pour les déplacements quotidiens piétons dans les <u>zones urbanisables</u>\* au Plan de Secteur. \*

En ne prenant <u>que</u> les petites voiries publiques\* situées en zones urbanisables\* au Plan de Secteur (idem que question

8.	CT6. Proportion du réseau com	munal des	petites voiries	publiques*	balisées	pour les
	déplacements de loisirs piétons	*				

déplacements de loisirs piétons. \*

En prenant toutes les petites voiries publiques\* (pas uniquement celles situées en zones urbanisables au Plan de Secteur), quelle proportion de ces voies est balisée (fléchage directionnel, pas uniquement pour de la mobilité utilitaire) ?

	Nul (si optionnel)	Initié	Réalisé
Entre 10% et 40% (Obligatoire, initié minimum)	0	0	0
Entre 40% et 80% (Optionnel)	$\circ$	0	0
Supérieur à 80% (Optionnel)	0	0	0

## Gouvernance

La gouvernance peut se définir comme un mode de gestion (ici, de la commune). On y reprend toutes les mesures mises en place en faveur du piéton. La concrétisation de ces mesures seront reprises sous la catégorie "Réseaux et Infrastructures". Les critères se terminant par (!) nécessitent des détails, dans une des questions suivantes. Il s'agit dans la plupart des cas de donner au moins un exemple.

#### 19. Critères obligatoires \*

Les quelques critères qui suivent doivent être au minimum "Initiés" pour prétendre au Label Commune Piétonne.

		Initié	Réalisé			
des mo déplac piéton décisic relative plans e d'urba comm ainsi q les cha	e hatique does de ements s dans les nos s aux et permis hisation unaux, ue dans le dans les dans les dans les dans les dans les dans de dans de dans de dans de des de		0			
<b>persor</b> <b>charge</b> <b>mobili</b> au seir	oins une ine en e de la té active		0			
dédié a	<b>udget</b> quement	0	0			
ssion i piéton souten consul	ľun e/commi nobilité ne,		0			
relative	20. (G1) <b>Prise en compte systématique</b> des modes de déplacements piétons dans les décisions relatives aux plans et permis d'urbanisation communaux, ainsi que dans les charges d'urbanisme (!) : citez au moins 1 exemple. *					
précise	1. (G3) Existence d'un <b>budget spécifiquement dédié</b> à la mobilité active (!) : si possible, précisez le % et/ou le montant du budget consacré spécifiquement à la mobilité active par rapport au budget global dédié à la mobilité. *					
22. (G4) Mila comi	se en place d'un <b>groupe/</b> nune (!) : précisez le nom	<b>commission mobilité piétonne</b> , souten du groupe/commission et la fréquence d	u∙e et consulté∙e par e leurs réunions. *			

23	. Je souhaite accéder aux critères optionnels *
	Les critères optionnels permettent d'obtenir plus de points Si tous les critères obligatoires ne sont pas "Réalisés", les critères optionnels comptent pour moitié des points, permettant tout de même d'atteindre jusqu'à 2 baskets! - Si tous les critères obligatoires sont réalisés, la totalité des points "optionnels" sont ajoutés au décompte des points, permettant d'atteindre jusqu'à 4 baskets!
	Oui
	Non

#### 24. Critères optionnels

Les quelques critères qui suivent vous permettent d'obtenir un nombre supplémentaire de baskets sur votre Label Commune Piétonne.

	Nul	Initié	Réalisé
G5. La personne en charge de la mobilité active au sein de l'administration a suivi la formation de Conseiller en Mobilité (CeM), formation de Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme (CATU) et/ou formation en accessibilité universelle. (!)	0	0	0
G6. Prise en compte de l'intermodalité * dans les plans et permis d'urbanisation communaux (!).	0	0	0
G7. Les actions pour le piéton sont effectuées à travers le <b>territoire</b> <b>communal</b> <b>entier*</b> .	0	0	0
G8. Intégration active des citoyens dans le processus décisionnel de la politique piétonne.	0	0	0
G9. Implication du secteur privé et/ou le secteur associatif pour les actions d'aménagemen ts en faveur de la marche (!).	0	0	0
G10. La marche est reprise dans le plan de législature communal et dans l'administration en général (principe STOP*, objectifs quantifiables, calendrier clair, encourager le déplacement à pied des fonctionnaires, etc.) (!)		0	0
G11. La marche est un élément important dans la politique urbanistique de la commune (principe STOP* de rigueur, évaluation de l'impact sur la mobilité des projets de développement urbain et paysager, etc.).			0
G12. Programme d'amélioration de la sécurité des piétons (surveillance, zones 30, zones partagées, etc.).	0	0	0
G13. <b>Récolte</b> systématique			

d'informations concernant le piéton (comptages, base de données, partenaires, projets pilotes, etc.) (!)	0	0	0
G14. Concernant les travaux sur voie publique communale, intégration, application et contrôle des normes à respecter (au sesin des cahiers des charges, des autorisations types de voiries et des ordonnances de police) du maintien d'une largeur suffisante (1,5m minimum) et d'une accessibilité universelle lors des deviations en cas de travaux.			0
G15. Existence d'une <b>brigade</b> <b>de police</b> <u>piétonne et/ou</u> <u>cycliste</u>	0	0	0
G16. Existence d'un plan d'éclairage* et/ou d'embellissem ent* du territoire à l'échelle du piéton. (!)			0
formation de Conseiller er	n Mobilité ( <b>CeM</b> ), formation ( <b>CATU</b> ) et/ou formation en	ein de l'administration a suiv de Conseiller en Aménagen accessibilité universelle. (!	nent du
(G6) Prise en compte de l' communaux (!) : citez au r		ns et permis d'urbanisation	
	ur privé et/ou le secteur ass ır de la marche (!) : citez au		
en général (principe STOP	*, objectifs quantifiables, ca	<b>re communal</b> et dans l'adm llendrier clair, encourager le au moins un exemple d'acti	

29.	(G13) <b>Récolte systématique d'informations</b> concernant le piéton (comptages, base de données, partenaires, projets pilotes, etc.) (!) : Citez au moins un exemple (par exemple : outil et/ou méthode, types de résultats, suite éventuelle, public-cible, objectif, etc.)		
30.	(G16) Existence d'un <b>plan d'éclairage* et/ou d'embellissement*</b> du territoire à l'échelle du piéton. (!) : citez-le(s), et comment y accéder ?		

#### Réseaux et Infrastructures

Caractériser le réseau piéton de la commune, son interrelation avec les autres réseaux de déplacements (transports en commun, voitures), ainsi que le traitement des infrastructures (des éléments plus ponctuels ou linéaires : trottoirs, places, signalétique, bancs, etc.). Certaines questions peuvent ressembler à la catégorie "Gouvernance" : ici, vous explicitez la concrétisation de vos décisions sur votre territoire.

Les critères se terminant par (!) nécessite des détails, dans une des questions suivantes. Il s'agit dans la plupart des cas de donner au moins un exemple.

#### 31. Critères obligatoires \*

Les quelques critères qui suivent doivent être au minimum "Initiés" pour prétendre au Label Commune Piétonne.

	Initié	Réalisé
RI1. La commune a activement "assuré l'intégrité. la viabilité et l'accessibilité des voiries communales" (cf. décret de 2014*, article 1er) au cours des 3 dernières années via l'organisation de chantiers d'entretien. (!)		0
RI2. La commune a activement " [amélioré le] maillage [des voiries communales]" (cf. décret de 2014*, article 1er) au cours des 3 dernières années via la création de nouvelles petites voiries, des réhabilitations (réouverture de voirie) et/ou le suivi en justice (en faveur des petites voiries). (!)		
RI3. Existence d'une cartographie et/ou d'un inventaire des petites voiries publiques existantes*.	0	0
RI4. Définition du réseau piéton structurant sur l'ensemble du territoire communal (définition du réseau et hiérarchisation).	0	0
RI5. Recensement de l'état des infrastructures piétonnes et programme de réfection de celles en mauvais état (d'après la hiérarchisation du réseau piéton structurant défini).	0	
RIG.  Développment des infrastructures piétonnes sur le territoire communale (d'après la hiérarchisation du réseau piéton structurant défini).	0	0
RI7. Assurer une largeur de trottoir de 1,5 mètre* minimum sur l'ensemble du territoire	$\circ$	0

32.	communal (en cas de réaménagemen t ou nouvel aménagement).	une a activement "assuré l'intégrité, la viabilité et l'accessibilité des voiries (cf. décret de 2014*, article 1er) au cours des 3 dernières années via de chantiers d'entretien. (!) : citez au moins un exemple. *
	R8. Programme de traitement des coupures du territoire* empêchant une	
33.	voies de chemin de fer, de voies routières, cours	une a activement "[amélioré le] maillage [des voiries communales]" (cf. décret e 1er) au cours des 3 dernières années via la création de nouvelles petites nabilitations (réouverture de voirie) et/ou le suivi en justice (en faveur des (!) : citez au moins un exemple. *
	RI9. <b>Concrétisation</b> de rues scolaires, zones	
34.	détails de ce ré	s critères RI4, 5 et 6 : le réseau piéton structurant) Indiquez où se trouvent les eseau piéton structurant et, le cas échéant, sa définition, le recensement et la e développement des infrastructures piétonnes. *
35.		sation de rues scolaires, zones 30, zones partagées, etc. (!) : Précisez leur leur longueur/surface occupée + citez au moins un exemple. *
	Les critères option - Si tous les critère permettant tout d - Si tous les critère	réder aux critères optionnels *  unels permettent d'obtenir plus de points.  so obligatoires ne sont pas "Réalisés", les critères optionnels comptent pour moitié des points,  e même d'atteindre j <u>usqu'à 2 baskets</u> !  so obligatoires sont réalisés, la totalité des points "optionnels" sont ajoutés au décompte des  t d'atteindre <u>jusqu'à 4 baskets</u> !
	Oui	
	O Non	

#### 37. Critères optionnels

Les quelques critères qui suivent vous permettent d'obtenir un nombre supplémentaire de baskets sur votre Label Commune Piétonne.

Nul	Initié	Réalisé
	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0		0
		Nul Initié  O O O O O O O O O O O O O O O O O O O

RI17. Entretien régulier des espaces destinés aux piétons (enlèvements

38.	des encombrants, neige, feuilles mortes, etc.), sur les infrastructures piétonnes (trottoirs et espaces partagés).	i <b>sation</b> d'un Réseau Piéton Structurant* (par Tous à Pied, un autre bureau, la même, etc.) (!) En quelle année a-t-il débuté ? Le projet est-il terminé ? S'il é par Tous à Pied, où peut-on voir les résultats ?
	RI18. Établissement	
	d'une signalétique piétonne*	
39.	hacoine dae	sation du Réseau Structurant Piéton : mise à jour, évaluation, système de /erture des liaisons "long terme", etc. (au moins l'un de ces cas) (!) : Citez au entreprise pour assurer sa pérennité.
	RI19. Existence	
40.	d'une cartographie des points noirs* pour les piétons (!)	un <b>contrôle</b> de l'espace réservé aux piétons (trottoirs, places, chemins et s, etc.) : éviter l'empiètement (étalages, terrasses) et les <u>obstacles</u> permanents (poubelles, poteaux, voitures garées, etc.). (!) : précisez les moyens utilisés.
		ement d'une <b>signalétique piétonne</b> * favorisant les besoins des piétons (plans, ctionnels pour les piétons, guides, applications, etc.) (!) : citez au moins un
	(RI19) Existenc comment y acc	e d'une <b>cartographie des points noirs*</b> pour les piétons (!) : si elle existe, céder ?

## Communication

Caractériser la communication de la commune vers le grand public : les moyens mis en œuvre et les résultats. La communication ici évaluée traite aussi bien de la mobilité piétonne utilitaire, que celle de loisirs, mais aussi la sécurité routière et la santé (y compris sur les bienfaits de la marche sur la santé physique, psychologique et sociale).

Plus d'infos sur : <a href="https://www.tousapied.be/articles/la-marche-cest-bon-pour/">https://www.tousapied.be/articles/la-marche-cest-bon-pour/</a>

#### 43. Critères obligatoires \*

Les quelques critères qui suivent doivent être au minimum "Initiés" pour prétendre au Label Commune Piétonne.

		Initié	Réalisé
	C1. Existence d'une stratégie de communication spécifique à la marche, mettant en avant la marche (informations continuellemen t mises à jour, communication dans l'ordre du principe STOP, objectifs clairs, etc.) (!)	0	0
44	C2. Concrétisation de la communication vers le grand public sur l'intérêt de la valorisation et la promotion des petites voiries publiques ainsi que de la marche utilitaire et de loisirs (projets, avis et sensibilisation via panneaux d'informations, site web de la commune et bulletin communal, traite du piéton et/ou des petites voiries en premier lieu, etc.) (!)	e communication <u>spécifique à la marche</u>	mettant en avant la
	marche (informations continuell	ement mises à jour, communication dans ù est-elle détaillée ? Expliquez la stratégi	l'ordre du principe
45.	et la promotion des petites voi (projets, avis et sensibilisation vi bulletin communal, traite du pié	unication vers le grand public sur l' <b>intéré</b> ries publiques ainsi que de la marche util a panneaux d'informations, site web de l ton et/ou des petites voiries en premier utilisés vers le grand public et où vous ret	itaire et de loisirs a commune et ieu, etc.) (!) : précisez

46	Je souhaite accéder aux critères optionnels *
	Les critères optionnels permettent d'obtenir plus de points Si tous les critères obligatoires ne sont pas "Réalisés", les critères optionnels comptent pour moitié des points, permettant tout de même d'atteindre j <u>usqu'à 2 baskets</u> ! - Si tous les critères obligatoires sont réalisés, la totalité des points "optionnels" sont ajoutés au décompte des points, permettant d'atteindre j <u>usqu'à 4 baskets</u> !
	Oui
	○ Non

#### 47. Critères optionnels

Les quelques critères qui suivent vous permettent d'obtenir un nombre supplémentaire de baskets sur votre Label Commune Piétonne.

	Nul	Initié	Réalisé
C3.  Participation à au moins une édition précédente du "Label Commune Piétonne"	0	0	0
C4. Promotion du "Label Commune Piétonne" (des résultats, ce qui a été pris en compte, etc.)	0	0	0
C5. Organisation de projets pédagogiques dans les écoles en rapport avec la marche (pédibus, rue scolaire, code du p'tit piéton, chemin des écoliers, etc.)	0	0	0
C6.  Consultation de la population via un système de récolte des besoins des utilisateurs en mobilité piétonne (enquête, traitement des plaintes, etc.)	0	0	0
C7. Mise en place d'un <b>parrainage</b> des petites voiries publiques*.	0	0	0
C8. <u>Promotion</u> de programmes de <b>formation piétonne</b> pour différents <u>groupes</u> citoyens (écoles, pour tous les âges et autres groupes cibles). (!)	0	0	0
C9. Initiative de campagne piétonne globale (soutien de projets ponctuels, articles occasionnels, concours et prix, etc.). (!)	0	0	0
C10.  Participation à la "Semaine des Sentiers" (initiative de la commune ou soutien de la démarche d'un citoyen) au cours des 3 dernières années.	0	0	0
C11. Participation à et/ou organisation d'autres événements/act ions en rapport avec la marche (Piétons Awards,			

48.	marche pour ma forme, J'ose la marche active, etc.)	Lde programmes de <b>formation piétonne</b> pour différents groupes (écoles, ges et autres groupes cibles). (!) : citez au moins un exemple.
	(Excepté le Label Commune	
	Piétonne ou le Baromètre piéton) (!)	
49.	C12. Encouragement de la	e <b>campagne piétonne globale</b> (soutien de projets ponctuels, articles oncours et prix, etc.) (!) : citez au moins un exemple.
	population à participer au <b>Baromètre</b> <b>piéton</b> , ayant alors dépassé le	
	seuil de 50 répondants sur le territoire	
ı	marche (Piétor marche pour n	ntion à et/ou organisation d' <u>autres événements/actions</u> en rapport avec la les Awards, Marches exploratoires, Marche nature, Défi marche tes 5 min, Je na forme, J'ose la marche active, etc.) (Excepté le Label Commune Piétonne ou iéton) (!) : citez au moins un exemple.

#### Finalisation

Merci pour votre participation! Encore trois petites questions. Celles-ci ne seront pas prises en compte dans le décompte des points, mais elles nous permettent d'en savoir plus sur les volontés de votre commune.

En plus de ce Label, pouvez vous inscrire aux "Piétons Awards 2024" pour mettre en avant un de vos projets ou initiatives, qu'ils soient petits ou grands, ponctuels ou étalés. Vous pouvez aussi vous inspirer des Piétons Awards de 2023 et développer la mobilité piétonne sur votre territoire !

51. Pensez-vous que votre commune pourrait faire plus pour développer la marche à travers son territoire ? *
Oui
Non
52. Si oui, comment ? Si non, pourquoi ? (En quelques mots, quelques pistes/exemples)  Vous pouvez aussi indiquer de quelle manière Tous à Pied peut vous accompagner(un conseil ? un projet à créer ensemble ?  comment motiver et intéresser la population et/ou l'administration ?).
53. Comment mesurez-vous l'utilité de la note méthodologique ?
Je n'en ai pas eu besoin et/ou je ne l'ai pas utilisée
Je l'ai parcourue mais n'a répondu à aucune de mes questions
Elle a répondu à la plupart de mes questions
Elle a répondu à toutes mes questions
54. Note méthodologique - Pensez-vous qu'un sujet supplémentaire devrait être abordé dans cette note méthodologique ?
Un détail du fonctionnement du Label, une définition manquante, etc. Tout autre commentaire est le bienvenu.
55. Comment évaluez-vous ce questionnaire ? *
56. Évaluation du questionnaire : des commentaires complémentaires à apporter ?